

Toujours pas de beurre dans les épinards!

Paris, mai 2017

Le compte n'est pas bon !

2016 confirme les bons résultats d'Orange. Ils se traduiront, pour les actionnaires par une augmentation de 8%, et pour 1100 cadres supérieurs, par un plan d'attribution d'actions gratuites avec un gain potentiel de 15 000€ par « top leader » et 30 000€ par « exécutive ».

Encore une fois, les salarié-es d'Orange, seront les grands oublié-es, alors qu'ils participent largement à la création de valeur de l'entreprise et ont déjà constaté un intéressement/participation en baisse.

L'enveloppe prime exceptionnelle des salarié-es non cadre et non soumis à la PVC, a même étè détournée au profit de certains cadres... Scandaleux!

Du coup, l'accord salarial 2017 a été signé par seulement 2 organisations syndicales (CFDT, FO).

Sud a refusé de le signer en raison du faible budget global et d'une mesure collective à seulement :

- ▶ 1,1% pour les CDI non cadre
- ▶ 0,65% pour l'ensemble des cadres (CDI+Fonctionnaires)
- ▶ 5€/brut par mois pour les fonctionnaires non cadres

De plus, les mesures individuelles, bénéficieront à seulement 20% des salarié-es d'Orange.

Le budget de correction salariale femmes/hommes a été divisé de moitié.

En 2017, l'inflation sera supérieure aux augmentations salariales collectives prévues par cet

accord. Ce qui aura pour effet, que 80% de salarié-es n'auront AUCUNE augmentation de salaire, voire même une perte de pouvoir d'achat, et aucune clause de sauvegarde dans l'accord n'est prévue. Une véritable honte!



Comme une récitation...

Toute l'année et chaque année, c'est la même rengaine, Orange aime se gargariser de ses bonnes performances financières et commerciales devant les analystes financiers, dans des communiqués de presse ou en interne lors des VIF, chats ou

grandes messes commerciales.

Par contre, lors des négociations salariales, le ton change, « la situation difficile en France, le cash-flow en baisse, la consolidation du marché, le contexte réglementaire, etc... ». L'entreprise applique depuis des années une modération salariale en décalage complet avec le discours, la qualité et la charge de travail de tous-tes les salarié-es qui permettent les bons résultats dont Orange se délecte.

Les salarié-es sont désabusé-es de ce double discours et cet accord salarial va venir alimenter la machine à démotiver qui tourne déjà à plein régime dans une période où la charge de travail et la pression s'accroissent.

La reconnaissance attendra!

La reconnaissance et la promotion seront désormais régies par l'accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications de février 2017. L'accord salarial intègre le budget prévu de 0,9% en 2017, année de transition, où démarrera un important travail de fond des filières métiers qui durera 18 mois!

Toutefois, les situations particulières (sous-positionnement, niveau DA, 3.1 ou B) seront traitées en priorité.

SUD demandait, pour tous et toutes :

- ▶ Une augmentation de 100€ nets/mois
- ▶ Une augmentation automatique
- ➤ Un salaire minimum net à 1700€
- → Une réelle reconnaissance avec une promotion à minima tous les 10 ans.
- **▶** Suppression totale des discriminations salariales (femmes/hommes, dépositionné-es, reclassé-es...)

25-27 rue des Envierges 75020 Paris

www.sudptt.org

sudptt@sudptt.fr 01 44 62 12 00

Les mesures salariales 2017, pour s'y retrouver :

Accord salarial Orange SA (en € brut)			
Mesures	2015	2016	2017
Budget moyen (augmentation collective + individuelle + MEC + ajustement salarial)	1,4% au 1er janvier	1,6 % au 1er janvier	2%
Budget total (budget moyen + promo + 1er niveaux de salaires + égalité pro +	1,9 %	2,1%	2,3%
Augmentation collective CDI B, C, D	250€ (0,9%)	275€/an	300€/an
Augmentation collective Fonct. 1.2 à II.3	180€/an	100€/an	60€/an
Aug. collective CDI Dbis à F / Fonct. III, IV et IV3-4	300€/an	325€/an	325€/an
Mesure bas salaires non cadre CDI B, C, D / Fonct. I et II	100€ pour les sal. < 27 000€	100 € pour les sal. < 28 000 €	100 € pour les sal. < 28 500 €
Mesure bas salaires cadres Dbis, E, F /Fonct IV3-4	200€ pour sal < 33000€ (0,6%) 100€ pour sal. compris entre 33000 et 38500€	200 € pour sal < 34 000 € 100 € pour sal. compris entre 34 000 et 39 000 €	200 € pour sal < 34 500 € 100 € pour sal. compris entre 34 500 et 39 500 €
Egalité Femme Homme CDI correct. salariale C et D CDI correct. salariale Dbis, E, F et Fonct classes III-IV	Bande B : 200€ 0,1% (+3%, 800€ min) 0,1% (+3%, 800€ min)	Bande B : 200€ 0,1% (+3%, 800€ min) 0,1% (+3%, 800€ min)	Bande B, y compris : 0,05% (+3%, 900€ min) 0,05% (+3%, 900€ min) 0,1%
Début de carrière CDI (-29 ans) B, C et D Dbis, E, F, G	1% 2% 0	1% SGB/an 2% 0	1% SGB/an 2% (0,5% minimum d'aug- mentation)
Médecin du travail Augmentation générale	1,4%	1,4 % 3% minimum	1,6 %



Un droit d'opposition pour ouvrir de nouvelles négociations.

L'augmentation de 8% de la rémunération des dividendes, les privilèges accordés aux top-managers, des augmentations générales au niveau de l'inflation prévue... Sud

souhaitait contraindre l'entreprise à de nouvelles négociations par un droit d'opposition exercé par les syndicats qui n'ont pas signé l'accord.

En ne présentant pas certains éléments de rétribution et certaines pratiques, nous considérons que la direction d'Orange a été déloyale et que cet accord ne reflète pas la progression des richesses produites par les salarié-es. De plus, la demande de clause de sauvegarde a été rejetée sur la base d'une position qui n'a pas été expliquée. C'est pour ces motifs que nous souhaitions exercer un

droit d'opposition et demandions la réouverture des négociations.

La CGC le souhaitait également, bien qu'elle ait signé l'accord sur la reconnaissance des compétences et des qualifications.

La CGT ne l'a pas souhaité mais rien ne doit empêcher l'expression du mécontentement des salarié-es pour leur rémunération.

Il est encore temps pour tous les syndicats de partager la pétition commune que nous avons proposée, mais dès maintenant, il faut signer et faire signer la pétition pour obtenir 500 € nets, et tout de suite!

http://500epourtous.sudptt.org

POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS



